



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2023

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 9

Date de la convocation : 09/05/2023 - Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, NERET Florence, FERREUX Morgane, BANDERIER Jacky, Gabriel POULET, ROUMÉAS Didier, Serge RECOLET,

Absents excusés : DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, ROUMÉAS Didier.

Secrétaire de séance : NERET Florence

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

1 - Ordre du jour :

- Approbation des PV du 16 mai et du 09 juin 2023
- Impayés.
- Secrétariat : sauvegarde externalisée, devis SIDEC
- Dossier de surendettement
- Eglise : rapport de visite technique, devis audit ; rapport du conservateur des antiquités et des objets d'art du Jura
- City parc : devis réhausse
- Travaux : salle de l'avenir
- Lotissement
- Aménagement du Centre Bourg
- Aménagement plage
- Association Sportive du collège des Lacs : demande de subvention
- SIE du Lac d'Ilay : Rapport prix et qualité du service public eau potable
- Questions diverses.

2 - Délibérations :

Délibération n°23045

Travaux rénovation logement

La commission bâtiment a constaté que le logement situé au 26 rue de la Chapelle avait besoin d'une rénovation en raison de l'absence de travaux depuis de nombreuses années :

- Rénovation électrique : mise aux normes, devis de l'entreprise SPELEC d'un montant de 4 348.00€HT
- Rénovation salle de bain et cuisine : devis plomberie d'un montant de 4 210.00€HT de l'entreprise Moisan
- Le coût des meubles de cuisine et de l'électroménager est estimé à 2 000€HT par la commission selon les tarifs de l'enseigne Bricoman
- Rénovation de toutes les peintures et des sols de chambres (suppression de la moquette pour la pose de parquets flottants, rénovation du sol du séjour)

Les travaux de peintures et de pose de sol seront réalisés par l'employé communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que ces travaux sont nécessaires et autorise Madame le Maire à signer les devis SPELEC et MOISAN présentés ci-dessus et tous les bons de commande nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation de ce logement.

Délibération n°23046

Eglise : rapport de visite technique et audit

Lors de la visite annuelle de maintenance du 04/07/2023, le technicien de l'entreprise Bodet Campanaire a constaté des dysfonctionnements. Suite au rapport établi, l'entreprise Bodet Campanaire a adressé un devis pour la réalisation d'un audit de l'installation campanaire d'un montant de 1600,00€ht. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis.

Le 11 juillet 2023, le Conservateur délégué des Antiquités et Objets d'Art du Jura a réalisé un inventaire en présence de Monsieur Banderier Jacky. Le conseil municipal prend acte des observations faites par le Conservateur.

Délibération n°23047

Dossier de surendettement

Madame le Maire expose qu'un locataire a déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas annuler la dette du dit locataire aux motifs que :

- la procédure n'a pas été respectée puisque la commune n'a pas été informée de la décision de la commission de surendettement.
- le locataire ne respecte pas les engagements pris à savoir « être à jour dans les paiements de son loyer à compter de la date de la décision de la commission de surendettement.

Résultat du vote : 1 voix pour effacement de la dette

8 voix contre effacement de la dette

0 abstention

Délibération n°23048

Demande de subvention de l'association sportive des lacs du collège

L'association sportive des lacs du collège de Clairvaux les Lacs sollicite une participation financière des communes de résidence des élèves. Le conseil municipal décide à l'unanimité de d'octroyer une subvention de 25€/enfant domicilié à Doucier et participant à l'association sportive.

3- Sujets n'ayant pas donné lieu à une délibération :

- Le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023 et celui de la réunion du 09 juin 2023 sont approuvés
- Le montant des impayés de plus de 30 jours s'élèvent à 8 973.53 €. Deux locataires sont en défaut de paiement. Des procédures amiables ont été entreprises par la commune ainsi que par le SGC de Saint Claude sans résultat. Le conseil municipal décide de lancer des procédures d'expulsion à l'encontre de ces mauvais payeurs.
 - Madame le Maire informe le conseil municipal que le SIDEC a installé gracieusement un système de sauvegarde externalisée sur le poste informatique principal de la commune ; cette prestation n'est plus payante car le SIDEC a pu bénéficier de subventions de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information. Le coût était estimé à 250€ par an.
 - Suite à une réclamation d'un habitant de la commune concernant les désagréments subis par les ballons issus du City Parc, la société Husson qui avait installé le City Parc a été sollicitée pour un devis pour réaliser un réhausse des deux angles du City Parc. Le montant du devis s'élevant à 8 460€HT, le conseil municipal ne donnera pas suite à la proposition de la société Husson. Une réflexion doit être engagée sur d'autres solutions : réalisation d'un écran végétal ou pose d'un filet en limite de propriété.
 - Travaux salle de l'avenir : Madame le Maire fait un point sur l'ensemble des travaux envisagés dans la salle de l'avenir par la commission Bâtiment lors de sa réunion du 26 juin 2023. Pour rappel des dossiers en demande de subvention avaient été déposés le 23 décembre 2022. Une subvention DETR d'un montant de 10 578,00€ pour la rénovation énergétique a été accordée pour un montant de travaux estimé à 35 259,00€ et une subvention DST relance d'un montant de 8 815,00€ a été accordé pour le même montant de travaux que la DETR.

Le conseil municipal confirme qu'il convient de lancer les travaux de rénovation énergétiques conformément aux dossiers de demandes de subvention. Dans un deuxième temps un point sur les

travaux à faire au vu du cahier des charges établi par la commission et sur les dossiers en subvention à déposer sera fait.

- Aménagement du village : une réunion avec monsieur Prudent du SIDEC est prévue le 31/08 à 8h30 en mairie

- Aménagement de la plage : dans le projet une réflexion sur le positionnement du ponton pour les pêcheurs doit être envisagée. Le Permis d'Aménager doit être déposé au plus vite, il sera réalisé par un architecte paysagiste. Plusieurs cabinets ont été consultés dans ce sens. Le cahier des charges a été adressé par plusieurs entreprises pour obtenir des estimations chiffrées pour le dossier de demande en subvention. L'association Jura Nature Environnement propose une rencontre pour travailler sur le projet plantation.

- Rapport prix et qualité du service public AEP : le président du SIE du Lac d'Ilay a adressé le rapport prix et qualité du Service Public Eau de l'exercice 2022. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

4 – Questions diverses :

- Fleurissement : une réflexion sera engagée sur la possibilité de récupérer l'eau de pluie du toit de l'atelier communal, ainsi que sur des espèces de fleurs plus résistantes.

- PLUi : l'enquête publique se déroulera du 04 septembre au 04 octobre 2023. Les documents sont consultables en mairie et sur le site internet de la communauté de communes. L'enquêteur public assurera une permanence mardi 12 septembre de 10h à 12h ; le lundi 18 septembre de 10h à 12h et le jeudi 28 septembre de 13h30 à 15h30.

- Demandes des locataires : Mme Ali a adressé une demande de fourniture de peinture pour la réfection de son logement ; la commission Bâtiment rendra un avis après une visite. Madame Boye a demandé une prise en charge financière de l'intervention d'une entreprise pour enlever un nid de guêpe. Pour rappel la loi prévoit que seule la main d'œuvre est à la charge du propriétaire.

- SFR a adressé une demande d'implantation d'une antenne relais sur le territoire de la commune. Le conseil municipal demande à rencontrer les représentants de la société.

- Chambly : les travaux de restauration du marais et du lac de Chambly ont commencé.

- L'opération brioche menée par l'APEI aura lieu du lundi 09 octobre au 15 octobre inclus.

- Mr et Mme Shakeshaft ont fait part par courrier de leur désaccord sur la possible création d'un parking près de leur domicile au hameau de Chambly

- Suite à une verbalisation d'un riverain pour stationnement illicite par la gendarmerie, impasse des Vernes, une réflexion devra être engagée pour garantir aux riverains un droit de stationnement dans leur rue d'habitation.

- Mr Ponard Vuillemey a adressé une lettre en recommandée à la commune pour faire part de tous les désagréments subis par de nombreuses incivilités de camping-caristes, par des déjections de chiens. Un panneau d'interdiction a été déposé sur le site.

- Suite à une lettre anonyme concernant des travaux de clôture réalisés en domaine privé, il est rappelé qu'une clôture inférieure à deux mètres de haut n'est pas soumise à autorisation d'urbanisme dans une commune ne disposant pas d'un document d'urbanisme.

- Une demande de subvention a été adressée à la commune par la chorale « la Clairpontoise », le conseil municipal rappelle qu'il accorde des subventions qu'aux associations de loisir dont le siège est situé sur la commune.

- La proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires a été adoptée définitivement par le parlement. Cette loi garantit à chaque commune rurale le droit à construire sur un hectare pour la période 2021-2031

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

La secrétaire ;
Florence NERET



Le Maire
Nathalie ROUX

